


MODALITES DE RÉSERVATIONS

SAISON HIVER 2021-2022

PARIS, BLONVILLE-SUR-MER ET SAINT-GERVAIS*

*hors période vacances scolaires de Noël et d'hiver à Saint-Gervais :
[voir procédure de tirage au sort.](#)

Les appartements seront attribués **par ordre chronologique d'arrivée des demandes reçues par email** (la date et de l'heure indiquées sur le mail faisant foi).

- Aucune demande de réservation ne sera prise par téléphone.
- Durée de location : une semaine maximum pendant les vacances scolaires , deux semaines hors vacances.
- Conditions en période de vacances scolaires.

Dans votre email, il faudra indiquer :


- Nom et prénom
- Nom de l'employeur
- Lieu de séjour : Saint-Gervais ou Blonville-sur-Mer
- La période de réservation souhaitée : date d'arrivée et date de départ.
- Le numéro de l'appartement que vous souhaitez réserver ou vos choix, dans l'ordre de préférence des appartements que vous souhaitez réserver.

Les personnes ayant bénéficié de séjours pendant la même période en année n-1 ne seront pas prioritaires.

Un mail vous sera envoyé pour confirmer votre réservation : il comprendra le dossier et les conditions d'inscription.

Votre réservation ne sera définitive que lorsque nous aurons reçu le dossier d'inscription complet qui devra nous être envoyé dans un délai maximum de 10 jours.
Il devra comprendre la fiche d'information complétée ainsi que tous les documents demandés.

Dans le cas où ne recevrons pas votre dossier dans les délais impartis, l'appartement sera reposé à la location. Vous en serez informé par email.

-  Possibilité de réserver une ou plusieurs autres semaines, un ou plusieurs autres appartements, si à J-14 un appartement s'avère disponible.

